

sérieuses. On essaie de se moquer de ceux qui s'expriment, mais la voix de la vérité finit par percer et parviendra bien à éclairer le peuple.

• (8.40 p.m.)

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, lorsque j'ai discuté de l'article du bill omnibus traitant de l'homosexualité, je disais au ministre que ce bill contenait des dispositions acceptables et combien je regrettais de le voir forcer certains députés à voter en bloc contre le bill. Au fait, le ministre se refusait, depuis le début de ce débat, à accepter la suggestion de l'opposition de diviser ce bill en quatre parties, afin de laisser aux députés le loisir de se prononcer sur chacune des parties selon leur conscience.

Ce soir, nous sommes saisis d'un amendement qui traite des loteries. Au fait, monsieur l'Orateur, je dois dire que je suis en faveur de la disposition du bill omnibus traitant des loteries. Elle vise à légaliser une chose qui existe en pratique dans presque tout le Canada, et plus particulièrement dans la province de Québec, dont je connais mieux le milieu et où l'on se sert des loteries, genre de bingos, pour tâcher de financer nos loisirs et nos œuvres de charité. En pratique, nous visons à empêcher que les sociétés et les organisations de charité fassent l'objet d'une poursuite criminelle, lorsqu'elles veulent recueillir des fonds afin de faire fonctionner leurs œuvres. Je suis donc en faveur du bill sur les loteries.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je voudrais ouvrir une parenthèse et dire à la Chambre que depuis longtemps, dans cette enceinte, on entend parler de loteries. Je crois que tous les ans depuis 1958 on a inscrit au *Feuilleton* un bill relatif aux loteries et le promoteur de cette mesure a été, le plus souvent, le député de Sainte-Marie (M. Valade), que je tiens à féliciter ce soir, car, en fait, il récolte le fruit de son travail. Le gouvernement propose l'adoption d'une loi qui doit légaliser les loteries, comme le député de Sainte-Marie le réclame depuis 1958.

Monsieur l'Orateur, les loteries permettront aux Canadiens de garder leur argent chez eux. Combien de Canadiens gagnent presque tous les mois des prix du sweepstake irlandais ou d'autres pays qui en organisent? Combien de Canadiens envoient de l'argent—des millions de dollars, dit-on,—à l'extérieur du pays pour alimenter les loteries étrangères? Or, il faudrait légaliser les loteries chez nous pour que l'argent des Canadiens reste chez nous et serve à des fins charitables, comme, par exemple, aider les provinces à organiser les loisirs, qui ne sont pas un luxe.

Je n'approuve pas mon préopinant, qui prétend qu'on parle seulement du pain et des jeux, car dans une société moderne, l'organisation des loisirs est une nécessité et c'est pour nous permettre de les organiser que nous désirons la légalisation des loteries.

Monsieur l'Orateur, c'est une excellente loi que le ministre de la Justice (M. Turner) présente et nous devons l'adopter.

Je voterais en faveur de la légalisation des loteries, mais, malheureusement, je devrai voter contre le bill, parce que, comme je le disais au début, le ministre n'a pas scindé ce bill, afin que l'on puisse se prononcer selon notre conscience sur l'avortement, sur l'homosexualité, sur les loteries ou sur les armes à feu. C'est donc dire que le ministre crée une situation illogique. Je suis en faveur des loteries, mais je suis obligé de voter contre le bill omnibus, parce que certaines parties du bill me semblent inacceptables. La disposition relative aux loteries sera difficile à appliquer. Le gouvernement fédéral permettra aux provinces d'accorder des permis de loteries. Mais s'il arrivait que la province de Québec décide d'utiliser son droit d'organiser une loterie provinciale et que, d'autre part, les procureurs généraux de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick s'opposent à ce qu'une loterie soit exercée dans leur province, dans quelle situation seraient placés les contribuables des autres provinces qui viendraient acheter au Québec des billets de loterie? Ces gens-là tomberaient sous le coup du Code criminel, puisque le procureur général de chaque province aura le loisir d'organiser ou non dans sa province une loterie que le gouvernement fédéral aura légalisée.

A mon avis, le ministre aurait dû, avant de rédiger la disposition relative aux loteries, rencontrer les procureurs généraux des provinces afin de savoir s'ils s'entendent sur cette question des loteries.

Je ne sais pas si le ministre était à la Chambre, lorsque j'ai manifesté mon opposition, tout à l'heure. Il est possible que la province de Québec décide de se servir du pouvoir que lui accorde le gouvernement fédéral pour organiser une loterie et que les procureurs généraux de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, dans leur territoire, refusent de l'établir.

Je demande donc au ministre de nous donner des précisions quant à cette situation, afin que nous sachions quelle serait la situation du contribuable d'une autre province qui viendrait au Québec se prévaloir d'une loi que cette province aurait acceptée, étant donné que le gouvernement fédéral lui aurait donné la permission d'établir cette loterie.

Voilà un problème, monsieur l'Orateur, qui, selon moi, est difficile à résoudre. J'espère que le ministre, lorsqu'il aura l'occasion de